



Indemnisation de victimes apres un braquage

Par **gibbs62**, le **03/10/2009** à **20:37**

Bonjour,

voila j'aurai aimé savoir car je me suis fait braqué en 2007 et le jugement a eu lieu en 2008 les auteurs du braquage (ils etaits deux) ont etait jugé coupable et le tribunal leur a demandé de me verser une indemnité

en fevrier 2009 j'ai touché une certaine somme
mais la je viens de recevoir une lettre du centre penitentiaire ou est emfermé un des deux auteurs pour me demander un rib pour me verser une autre somme quasi identique a la premiere

ma question est la suivante

vais je touché cette autre indemnité ou l'ai je deja percu

en sachant que l'autres individu avez une assurance et que l'autre non

merci enormément de votre aide